

groupes autochtones, des groupements de jeunes et des représentants des intérêts industriels et commerciaux. Dans le cadre des préparatifs de la CNUED, des négociations parallèles ont eu lieu sur la possibilité de conclure des traités sur l'exploitation forestière, sur la diversité biologique et sur les changements climatiques.

Le même conseiller a préparé la Réunion inter-gouvernementale d'experts sur les sources terrestres de pollution marine qui a eu lieu à Halifax en mai 1991.

De concert avec Environnement Canada et divers groupes industriels, la Direction s'est occupée de mettre en place un mécanisme consultatif sur les problèmes environnementaux et sur les tendances mondiales qui influent sur les affaires et le commerce.

CONSERVATION DES RESSOURCES MARINES

Sur le plan diplomatique, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre du Commerce extérieur et le ministre de Pêches et Océans ont continué d'essayer de convaincre la Communauté européenne qu'elle devait se conformer aux décisions prises par l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO) pour conserver les ressources situées dans les eaux internationales à partir de 200 milles au large des côtes canadiennes.

Grâce à ces ministres et à l'intervention du Premier ministre, les dirigeants réunis au Sommet de Houston ont reconnu qu'il était important de conserver les ressources marines et de coopérer avec les organismes de pêche régionaux.

L'ambassadeur chargé de la conservation des ressources marines, M. J. Alan Beesley, a coordonné les efforts visant à mettre fin à la surpêche pratiquée par des pays étrangers dans l'Atlantique Nord. En septembre, il a présidé la Conférence internationale sur la conservation et la gestion des ressources biologiques en haute mer qui s'est tenue à St. John's (Terre-Neuve).

Les délégations canadiennes, auxquelles s'étaient joints des représentants de la région de l'Atlantique, ont mené une campagne auprès des Européens afin de les sensibiliser à la nécessité de prendre des mesures de conservation efficaces dans l'Atlantique du Nord-Ouest. L'année dernière, la Communauté européenne a accepté 8 des 11 décisions de l'OPANO, mais elle a rejeté le moratoire sur la morue du Nord. Qui plus est, en l'absence de réels moyens de contrôle, les navires de la CE n'ont même pas respecté les quotas imposés unilatéralement par celle-ci.

Le Canada a intensifié ses efforts pour faire cesser partout dans le monde la pêche en haute mer aux filets dérivants, en soulignant qu'il était urgent de procéder à une gestion efficace des stocks de poissons dans les régions situées au-delà des zones de pêche des États riverains.

Dans le Pacifique Nord, le Canada, le Japon et les États-Unis ont vérifié si la pêche aux filets dérivants était pratiquée et surtout si les Japonais respectaient les limites fixées pour la pêche au saumon. En étroite collaboration avec les États-Unis, le Canada a poursuivi ses efforts en vue de réduire la pêche et la commercialisation illégales du saumon de haute mer et d'obtenir la coopération des pays de l'Asie du Sud-Est à ce sujet.

QUESTIONS NUCLEAIRES

NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES

En raison de ses hautes capacités techniques dans le domaine nucléaire, le Canada a continué de prendre une part active aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui compte 112 membres, et de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN). Les membres de ces organismes ont fait abstraction de leurs différents politiques traditionnels pour s'attaquer à diverses questions relatives à la prolifération nucléaire, comme les mesures prises en secret par l'Iraq pour se procurer des armes nucléaires.

Pour la première fois depuis 1978, les pays adhérant aux Directives du groupe des fournisseurs nucléaires se sont réunis pour échanger leurs points de vue sur les dispositions régissant actuellement la fourniture de ces produits, sur les produits nucléaires à double usage, sur les conditions s'appliquant à leur fourniture, sur l'harmonisation des lignes directrices susmentionnées, sur les listes de substances détournées établies par le Comité Zangger des exportateurs nucléaires et sur le rôle des nouveaux fournisseurs.

L'Accord de coopération entre le gouvernement du Canada et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) (1959) a été modifié et comprend désormais le tritium.